

Les transports

sont en jeu. Je demande avec instance à la Chambre d'autoriser le renvoi du bill au comité.

● (1720)

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois que le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) n'a que répété les remarques qu'il a faites de façon générale en diverses occasions sur la nécessité d'établir un certain organisme d'enquête. Je le remercie d'avoir accepté de retirer son bill et d'en renvoyer le sujet au comité permanent.

J'ai remarqué en lisant les délibérations sur des bills semblables que le député porte depuis longtemps un intérêt manifestement sincère à la question. Il sait, j'en suis sûr, que, depuis que le bill a été présenté en avril 1974, le gouvernement s'est engagé dans le discours du trône de septembre dernier à donner suite à l'idée que nous débattons aujourd'hui. L'opportunité de créer une commission ou un organisme indépendant d'enquête sur les accidents—je crois que commission conviendrait mieux—sera étudiée et la commission sera finalement établie. Je dis «étudiée et finalement établie» parce qu'il existe un certain conflit entre les règlements provinciaux et fédéraux en la matière. Il y a le Code criminel et les provinces ont des lois qui régissent les accidents d'automobiles, et ainsi de suite. Il faudra tenir compte de certains problèmes de rédaction et de compétence au moment de la mise en œuvre de cette idée. C'est en partie la raison pour laquelle je demande au député de retirer son bill parce qu'il renferme deux ou trois articles qui pourraient aller à l'encontre non de la direction générale mais de certaines dispositions précises déjà existantes.

Le bill et ses articles pourraient être le mieux étudiés au comité. Le travail se poursuit dans notre ministère et dans d'autres, et je crois qu'on est en train de préparer pour le ministre un mémoire à remettre au cabinet. Je ne puis dire à mon honorable ami où on en est rendu, mais je puis lui assurer que le travail se poursuit au ministère en vue de mettre au point le genre de mesure législative qu'il réclame.

Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a traité de nombreux aspects plus vastes de la sécurité des opérations ferroviaires. Bien que ces questions soient pertinentes, le bill porte principalement sur l'opportunité d'établir une commission d'enquête quelconque, à mandat général. Je suis certain que le député appuie ce principe, car il a exprimé son souci de la plus grande sécurité des chemins de fer et des autres moyens de transport. De l'avis du gouvernement et du mien, le bill C-226 devrait être retiré et son sujet renvoyé au comité permanent.

M. l'Orateur adjoint: Les députés ont entendu la requête du député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) et les observations des autres députés. Consent-on à ce que le bill C-226 soit retiré et l'ordre annulé?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

M. l'Orateur adjoint: Consent-on aussi à ce que la motion n° 17, également inscrite au nom du député de Dartmouth-Halifax-Est, soit rayée du *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

M. l'Orateur adjoint: Du consentement unanime, le député de Dartmouth-Halifax-Est, appuyé par le député de Battleford-Kindersley (M. McIsaac), propose que le sujet du bill C-226 soit renvoyé au comité permanent des transports et des communications. Sommes-nous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est 6 heures.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre de déclarer qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Alors, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures demain.

(A 5 h 28, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)